



L'école a lieu chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15. Les portes ouvrent à 8h20 et à 13h20 ; aucun élève ne pourra être admis en classe avant ces horaires.

Entrées et sorties

Dans toutes les classes, les activités commencent à 8h30. Il est important que tous les enfants soient présents avant cet horaire, **même en maternelle**. Tout retard nuit au bon fonctionnement de l'école. Les enfants de petite et moyenne sections qui déjeunent chez eux doivent être de retour à l'école à 13h20 pour le coucher de sieste.

Le soir, vous devez venir chercher votre enfant dans sa classe à 16h15. A partir de 16h20, les enfants attendent leurs parents sous le porche d'entrée. Les enfants qui vont à la garderie se mettent en rang au même endroit. A partir de 16h25, votre enfant sera confié au service de la garderie, sous réserve d'adhésion à l'association. Dans le cas contraire, la loi prévoit qu'il soit pris en charge par la gendarmerie.

Aucun élève ne peut quitter l'école seul sans l'autorisation écrite des parents, dégageant la responsabilité du chef d'établissement.

La responsabilité des enseignants cesse dès que les enfants sont confiés à leur famille.

Les enfants qui rentrent seuls donnent à l'enseignant leur carte de sortie. L'autorisation de sortir seul ne peut être donnée qu'à partir du CE2. Les CP et les CE1 doivent être accompagnés d'un aîné.

Les parents doivent être prudents sur le parking et veiller à se garer correctement et à ne pas s'attarder afin que tout le monde puisse trouver une place rapidement.

Toute absence doit être justifiée.



Les parents doivent en informer l'école le plus tôt possible. Il faut privilégier la communication via l'application Educartable.

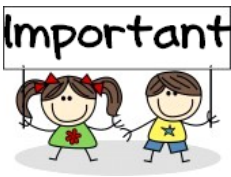
Le calendrier scolaire doit être respecté et les départs anticipés feront l'objet d'un signalement auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale. Les leçons ne seront pas fournies pour les enfants partant en vacances sur temps scolaire.

Tout enfant malade, fiévreux ou nauséeux ne peut être admis à l'école. Merci de renvoyer votre enfant lorsqu'il est complètement guéri. Toute maladie contagieuse entraîne

*Merci de
prévenir l'école
dès le matin de
l'absence.*

l'éviction de l'enfant jusqu'à sa guérison. L'école ne peut administrer aucun médicament. Aucun enfant ne doit avoir de médicament sur lui ou dans son cartable.

Pour les traitements de longue durée (asthme,...), merci de prendre contact avec le chef d'établissement.



Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signalé par écrit. Toute information importante (personne différente venant chercher l'enfant) doit être signalée par écrit à l'enseignant de votre enfant.

Merci de consulter chaque jour la pochette de liaison et la messagerie Educartable.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte de bijou ou autre objet de valeur.

Nous rappelons que les enfants ne doivent apporter à l'école :

- Des jeux de la maison
- Téléphone et autres objets numériques comme les montres connectées
- Tout objet dangereux
- Des bonbons, chewing-gums ... Les enfants ne rentrent pas avec de la nourriture dans l'école. Les familles doivent veiller à ce que les enfants aient le temps de prendre leur petit déjeuner avant de partir pour l'école.

Les anniversaires peuvent être souhaités à l'école après validation de l'enseignant. Pour ceux qui veulent le fêter, seuls les gâteaux du commerce sont autorisés (ni bonbons, ni chocolats).

Nous vous demandons de marquer tous les vêtements que les enfants peuvent enlever au cours de la journée. En fin d'année scolaire, tous les vêtements non réclamés seront donnés à une association.

Une tenue correcte est demandée. Les vêtements trop courts (Crop Top, mini short ...), trop échancrés, déchirés sont proscrits à l'école. Les chaussures à talons et les chaussures à semelles compensées ne sont pas autorisées, tout comme les chaussures ne tenant pas le pied (type tongs).



Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.



Toute personne pénétrant dans l'enceinte de l'école se doit d'avoir un langage correct et une attitude respectueuse. Les cigarettes et cigarettes électroniques sont interdites par la loi dans l'école et ses alentours (10 mètres).

Les enfants s'adressent poliment à tous les adultes et à leurs camarades.

Il est demandé aux parents d'éviter de retenir les enseignants avant les cours. En revanche, il est toujours possible de demander un rendez-vous.

Attention aux poux ! Surveillez régulièrement la tête de votre enfant et faites le nécessaire pour les éliminer rapidement. Il serait souhaitable que les enfants ayant des cheveux longs les attachent.



Les jeux avec ballons ne sont pas autorisés pendant le temps d'accueil le matin et le midi.

Pendant les récréations, les enfants ne rentrent pas seuls dans les classes.

Les enfants ne jouent pas dans les toilettes.

Le préau est dédié aux jeux calmes.

L'accès à la structure de jeux est réglementé, avec un planning. Il en est de même pour le terrain de football et le basket.

Sont permis pendant les récréations :

- 1 ballon pour le football
- 2 ballons de basket
- 1 ballon léger pour d'autres jeux

Les ballons sont rangés dans l'endroit prévu à cet effet.

Les vélos sont réservés aux élèves de maternelle.

A la fin de la récréation, tous les jeux doivent être rangés à leur place (vélos le long du mur, roues en piles sous le préau ...).

A la sonnerie, les enfants arrêtent de jouer et vont aux toilettes, sans oublier de se laver les mains, puis se rangent devant leur classe en silence.



Des sanctions seront prises en cas de manquement aux règles de vie des classes et de la cour.

Si possible, l'élève trouve une action pour réparer son écart de comportement. Si ce n'est pas possible, la sanction pourra être une mission d'intérêt général.

Dans tous les cas, l'équipe enseignante se référera au tableau de sanctions suivant :

Niveau de gravité	Exemples de comportements	Réponses éducatives / Sanctions adaptées
♦ 1. Perturbations légères	- Chuchotements ou bavardages légers - S'agiter sur sa chaise - Distraction passagère - Ne rend pas ses devoirs - Pose trop de questions hors sujet	- Rappel verbal discret ou regard - Renforcement positif des comportements attendus - Changement de place temporaire - Encouragement à l'autocontrôle - Aide à la concentration
♦ 2. Perturbations modérées	- Interrompre l'enseignant ou les autres - Réponses insolentes ou moqueuses - Refus ponctuel d'obéir - Jeter des objets sans intention de nuire - Faire des bruits inutiles - Bavardages constants	- Avertissement formel (oral ou carnet) - Isolement temporaire dans la classe - Temps de réflexion (fiche de comportement) - Tâche de réparation - Rencontre individuelle élève-enseignant
◆ 3. Perturbations graves	- Refus de participer - Moqueries ou provocations envers camarades - Petites violences physiques - Sortir de la classe sans autorisation - Langage vulgaire ou inapproprié	- Exclusion ponctuelle de l'activité ou de la classe (sous surveillance) - Information aux parents - Entretien avec direction/parents - Engagement écrit de l'élève - Retenue avec tâche éducative
● 4. Perturbations très graves	- Violence physique intentionnelle - Menaces verbales - Propos discriminatoires - Dégradation volontaire du matériel - Fuite de l'établissement	- Signalement à la direction - Convocation des parents - Exclusion temporaire (règlement intérieur) - Suivi comportemental - Orientation vers psychologue scolaire ou cellule de soutien
⚠ 5. Perturbations extrêmes	- Violence grave ou blessure volontaire - Insultes graves, racisme, sexisme - Vol, trafic, actes illégaux - Tentatives d'automutilation - Crises émotionnelles incontrôlables	- Intervention urgente / appel d'un responsable - Exclusion temporaire ou définitive - Signalement aux services sociaux / protection de l'enfance - Mise en place d'un accompagnement spécialisé (PAI, PAP, suivi psychologique) - Coordination avec les services médicaux ou éducatifs externes